

2.2 - Mettre en oeuvre la méthode

Une fois la méthode retenue, le gestionnaire lance l'étude dès qu'il a mis en place les moyens (tant humains que financiers) nécessaires, qu'il dispose du matériel, et que la période et les conditions météorologiques sont propices aux relevés.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'AFB